

Communauté de Communes
CHENERAILLES AUZANCES BELLEGARDE HAUT PAYS MARCHOIS

Délibération n° 2017-259 en date du 20 DECEMBRE 2017
Demande de subvention exceptionnelle – Ecole Maternelle d’Auzances

L’an Deux Mille Dix Sept, le vingt décembre à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes de Chénéraillles Auzances Bellegarde Haut Pays Marchois, dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à la maison de la culture de Chénéraillles, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/12/2017

	Nombre de conseillers en exercice : 61	
Présents : 44	Votants : 46	POUR : 48
Pouvoir : 2	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 15	Exprimés : 48	

Présents : MM. DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, JOULOT, ECHEVARNE, BONNAUD, POULAIN, VERDIER, LONGCHAMBON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, MATHIEU, MARTIN, SAINT-ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PEYRAUD, LUQUET, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, SIDOUX, SAUVANET, GRANGE.

Pouvoirs : MM. PEROCHE à LE CORRE, GENDRAUD à VENTENAT.

Excusés : MM. SIMONET, BRUNET A, RICHIN, MICHON, PERRIER F, RAILLARD, LAVAUD, PLAS, D’HULSTER, WELZER, SEBENNE, BARBAUD, TOURNAUD, GIRAUD-LAJOIE, GERBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VERDIER.

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire une demande de subvention du Directeur de l’école maternelle d’Auzances pour le projet « AgriEcole » pour un montant de 3 025 € soit pour 47 élèves : 64,36 € par élève.

Il est à noter que ce type de subvention était accordée par l’ancienne Communauté de Communes Auzances Bellegarde au titre de sa compétence « Ecoles ».

Cette subvention vient en substitution de la subvention octroyée pour les classes découvertes ou les sorties pédagogiques pour l’année scolaire 2017-2018.

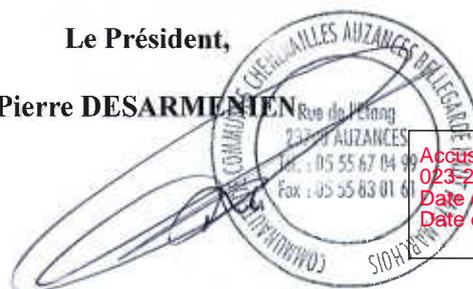
Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l’exposé de Monsieur Le Président, après avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- D’accorder une subvention d’un montant de 3 025 euros à l’école maternelle d’Auzances pour financer le projet « AgriEcole » qui viendra en substitution des subventions octroyées pour les classes découvertes ou les sorties pédagogique pour l’année scolaire 2017-2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 11 Janvier 2018
Pour copie conforme, le 11 Janvier 2018

Le Président,

Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-242300127-20171220-2017-259-DE
Date de télétransmission : 11/01/2018
Date de réception préfecture : 11/01/2018